

SÉJOURS ADAPTÉS

*Hiver
2024*



*Mars
2025*



*Printemps
2025*

Sommaire

Mot d'accueil	p 3
Comment s'inscrire.....	p 5
L'organisation des vacances	p 6
Grille auto-évaluation et l'outil SEMBA	p 8

NOËL & JOUR DE L'AN

Colmar (Saint-Dié-des-Vosges)	Vosges	Séjour bleu	p 12
La Besseyre-Saint-Mary	Haute-Loire	Séjour bleu.....	p 13
Vichy	Allier	Séjour orange.....	p 14
Annecy	Haute-Savoie	Séjour orange.....	p 15
Saint-Pal-de-Mont	Haute-Loire.....	Séjour orange.....	p 16
Les Abrets	Isère	Séjour vert	p 17
Grazac	Haute-Loire.....	Séjour violet.....	p 18
Les Abrets	Isère	Séjour violet.....	p 19

FÉVRIER/MARS 2025

L'Esterel	Var	Séjour orange	p 21
Espinasse	Puy de Dôme	Séjour rose	p 22

PRINTEMPS 2025

Marseille	Bouche du Rhône.....	Séjour bleu.....	p 24
Raucoules	Haute-Loire	Séjour bleu.....	p 25
Futuroscope	Vienne	Séjour bleu.....	p 26
Vesseaux	Ardèche	Séjour orange	p 27
Tour d'Auvergne	Puy-de-Dôme	Séjour orange	p 28
Saint-Pierre de Bœuf	Loire	Séjour rose.....	p 29
Grazac	Haute-Loire	Séjour vert	p 30
Ales	Gard.....	Séjour violet.....	p 31
Saint Germain Lespinasse	Loire	Séjour violet.....	p 32

WEEK-END FIN 2024

Renaison	Var	Séjour bleu	p 34
Moulin	Puy de Dôme	Séjour orange.....	p 35
Abrets	Isère	Séjour vert.....	p 36

Conditions d'annulation	p 37
Tableau du montant des acomptes et assurances des séjours.....	p 38
Aides financières possibles.....	p 39
CNLTA	p 40
Résumé des garanties d'ASSUR TAVEL.....	p 41
CGV	p 42
Nous contacter	p 44

Présentation d'AVL

Mot d'accueil

Bonjour à toutes et tous,

En cette période de rentrée de vacances, l'heure est surtout à la reprise des activités de chacune et chacun. La vie étant une suite de cycles, un nouveau arrive : celui des congés d'hiver et de printemps !

Cette année, de nombreuses nouveautés :

- de nouvelles destinations (Saint-Pal de Mons, Futuroscope, Grazac, Marseille, Raucoules, ...)
- un nouveau niveau d'accompagnement « rose »,
- des séjours début mars
- Et enfin, pour répondre à la demande de plusieurs établissements, nous proposons des séjours personnalisés

Comme toujours, nous restons à votre disposition pour vous aider à choisir un séjour et pour vous accompagner dans les démarches.

Bonne rentrée à toutes et tous, et encore merci pour votre confiance et de votre fidélité

A très bientôt !

Présentation

L'association AVL organise depuis 1993 des séjours adaptés de vacances pour des adultes présentant une déficience intellectuelle.

AVL a pour objectif de permettre à ces personnes de partir en vacances dans un cadre proche de vacances entre amis ou en famille et aussi de découvrir de nouvelles régions et de nouvelles cultures.

Les engagements d'AVL

- Un **taux d'encadrement élevé**, en pleine conformité avec les recommandations du Conseil National de Loisirs et de Tourisme Adapté (CNLTA). De 1 animateur pour 4 vacanciers, à 1 animateur pour 1 vacancier, selon l'autonomie des vacanciers.
- Des **séjours en petits groupes**: pour favoriser la cohésion et pour faciliter l'inclusion sociale.
- Des **véhicules disponibles** sur toute la durée du séjour, pour davantage de liberté et d'autonomie pour tout le groupe.
- Des **tarifs calculés** pour permettre au plus grand nombre de partir en vacances et des **tarifs « tout compris »** : encadrement, hébergement, nourriture, activités, déplacements, visites.

Les nouveautés chez AVL

Nous remettons en place les séjours de février/mars

Cette année nous proposons deux séjours début mars à Espinasse sur le thème de la détente et à l'Estérel pour profiter des premières fleurs de la Côte d'Azur !

Une nouvelle autonomie se développe à AVL!

Le choix a été fait d'ouvrir une nouvelle autonomie à AVL pour que les séjours soient toujours plus homogènes et l'accompagnement toujours plus adéquat.

Vous pourrez ainsi voir l'autonomie rose apparaître à partir des vacances de février/mars avec un taux d'encadrement de 4 animateurs pour 6 vacanciers.

Vous pourrez retrouver le descriptif de cette nouvelle autonomie à la page 10.

AVL développe les séjours personnalisés !

AVL propose désormais aux établissements des séjours de vacances sur mesure où il sera possible de choisir la destination, le nombre de participants, le thème et la durée du séjour. AVL se chargera de l'organisation : réservation des gîtes, des véhicules et des activités, ainsi que du recrutement des animateurs.

Pour plus d'informations sur ce nouveau service, vous pouvez contacter Pauline BONY au 04 77 47 40 00.

Comment s'inscrire ?

1 • Envoi de la fiche d'inscription et de l'acompte

Pour vous inscrire, vous devez retourner la **fiche d'inscription et la fiche renseignement** téléchargeables sur notre site internet : www.avl42.org.

Afin de pouvoir orienter le vacancier dans le séjour le plus adapté, nous vous remercions par avance de compléter ces documents avec attention.

Veillez notamment à bien noter un numéro d'urgence joignable 24/24H

Pour prendre en compte la réservation définitive, vous devez nous faire parvenir un **chèque d'acompte**.

Modalités de paiement :

- Acompte de 30 % du prix du séjour
- + 30€ d'adhésion annuelle pour l'association AVL
- + le montant de l'assurance (si souscrite)
- (voir montant dans le tableau en fin de catalogue, ainsi que les conditions d'annulation)

Nous vous rappelons que si vous choisissez de ne pas souscrire à l'assurance, vous ne pourrez, en aucun cas, prétendre à un remboursement de la part d'AVL.

2 • Validation par la commission répartition

La Commission Répartition d'AVL étudie toutes les demandes reçues :

- Elle vérifie l'autonomie du vacancier à l'aide de la fiche d'inscription et de la fiche renseignement

Si les séjours choisis sont complets ou ne correspondent pas au profil du vacancier, nous vous recontacterons téléphone pour vous faire d'autres propositions.

3 • Confirmation de l'inscription avec envoi du dossier complémentaire

Une fois la demande de séjour validée, AVL vous fera parvenir une confirmation avec une demande de complément de dossier à remplir et des pièces à fournir, à nous retourner le plus rapidement possible.

Notre association est agréée par l'A.N.C.V. et accepte les chèques vacances édités par cet organisme.

Documents et règlement du séjour

AVL ne pourra pas accueillir le vacancier le jour du départ si le dossier complet avec le solde du règlement n'est pas parvenu avant la date indiquée sur le courrier de confirmation .

LEGENDE DES PICTOGRAMMES



Adapté aux fauteuils



Chambre possible pour un couple



Peut marcher plus 2km



Lit médicalisé accepté



Escalier dans le gîte



Fatigable

L'organisation des vacances

● L'hébergement, les repas, le transport & les piscines

Conformément à nos engagements, et pour une approche plus conviviale, nous louons des gîtes ou bungalows plutôt que des hébergements en collectivité. Le coût de la location est dès lors plus élevé, mais cela permet d'organiser des séjours en petits groupes et de favoriser l'inclusion des vacanciers et les liens avec l'équipe.

Nos séjours sont en gestion libre, c'est-à-dire que ce sont les animateurs, aidés des vacanciers volontaires, qui préparent les repas. Les menus sont établis à l'avance en fonction des besoins des vacanciers.

Le pique-nique et/ou le repas qui suit l'heure de départ est fourni par AVL ainsi que le repas précédant le retour du vacancier.

De nombreux gîtes sont équipés de piscines privées qui répondent aux normes de sécurité. Selon la réglementation en vigueur, la baignade en piscines privées ne nécessite pas la présence d'un surveillant de baignade.

Cependant les vacanciers pourront se baigner à certaines conditions :

Avoir une autorisation de baignade à jour pour le séjour concerné

Toujours être accompagné d'un animateur.

Dans le cas où les animateurs du séjour ne savent pas nager et/ou ne veulent pas assumer la responsabilité de la surveillance de la baignade des vacanciers, il n'y aura pas de baignade possible.

Selon les destinations, les départs se feront le matin ou l'après-midi pour une arrivée sur le gîte dans l'après-midi ou dans la soirée.

● L'équipe d'animation

Les équipes sont composées d'animateurs aux profils variés et complémentaires.

Pour compléter leurs connaissances, AVL organise en partenariat avec un organisme dédié le « GRAFE » des formations comprenant plusieurs modules (les types de handicap, les repas, la toilette, le repos, les gestes et postures, l'animation...).

De plus ils sont accompagnés par le personnel d'AVL et par les administrateurs. Le conseil d'administration de l'association est composé de professionnels du secteur médico-social, famille de vacanciers et responsables de séjours.

● Le suivi médical

Les animateurs sont habilités à distribuer et à aider à la prise des médicaments selon les prescriptions indiquées sur les ordonnances.

Points de vigilance : Sans lesquels nous ne pouvons pas accueillir le vacancier

Médicaments/Semainiers

Les DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) demandent à ce que les **semainiers contenant les médicaments pour toute la durée du séjour** soient **obligatoirement préparés** en amont **par les établissements de résidence ou les familles**, et remis le jour du départ.

Spécificités médicales

Les **demandes en matériel spécifique** (fauteuil, lit médicalisé...) **ou d'une prise en charge particulière** (passage d'une infirmière, veille particulière...) doivent nous être **indiquées** très précisément dès la **fiche d'inscription** et accompagnées de la prescription médicale.

Ordonnance

Le jour du départ, le vacancier doit **obligatoirement** avoir dans ses bagages l'ordonnance de son traitement **en cours de validité**.

Location matériel

Les lits douche, chaises douche et matelas ne peuvent pas être loués.

Ils devront être **fournis par l'établissement ou la famille**.

Notre démarche qualité

● Notre démarche qualité

Nous nous inscrivons dans une démarche de recherche de qualité. Nous faisons partie de ces organismes qui œuvrent au niveau national pour faire en sorte que les temps de vacances soient un temps d'épanouissement de la personne dans un cadre sécurisant.

Nous travaillons dans le cadre réglementaire du ministère du tourisme et en lien avec :

● DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)

Nous déclarons nos séjours aux préfectures de département, dans le cadre des « vacances adaptées organisées ». Nos séjours sont régulièrement contrôlés par les DDETS.

● CNLTA (Conseil National des Loisirs et Tourisme Adaptés)



L'outil SEMBA

◆ L'outil SEMBA

La SEMBA (Synthèse d'Évaluation de Mes Besoins d'Accompagnement) créée par le CNLTA est une nouvelle méthode qui vous permettra de déterminer les besoins d'accompagnement des personnes dans le cadre de vacances adaptées organisées.

Elle vise à remplacer la grille d'évaluation des autonomies précédemment mise en place par le CNLTA depuis 1999.

Si vous avez besoin d'aide dans le choix du séjour de vacances adaptées, vous pouvez nous contacter ou consulter le manuel rédigé par le CNLTA. (à télécharger sur le site du CNLTA).

La notion d'autonomie (bonne, moyenne et faible) est remplacée par la notion d'accompagnement (soutien, proximité et renforcé).

Elle prend en compte trois besoins principaux :

- ⇒ Vie quotidienne (repas, toilette, habillement)
- ⇒ Vie sociale et comportement
- ⇒ Mobilité et déplacement



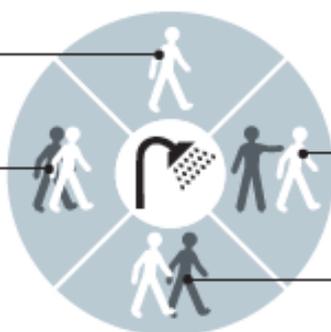
FICHE EXPLICATIVE ET D'UTILISATION DE L'OUTIL SEMBA

La SEMBA (Synthèse d'Evaluation de Mes Besoins d'Accompagnement) créée par le CNLTA est une méthode qui vous permettra de déterminer les besoins d'accompagnement des personnes dans le cadre de vacances adaptées organisées. Elle vise à remplacer la grille d'évaluation des autonomies précédemment créée par le CNLTA et utilisée par la majorité des organismes de vacances adaptées. La SEMBA est mise en place pour les futurs vacanciers et les personnes qui les accompagnent au quotidien afin qu'ensemble ils définissent au mieux les besoins d'accompagnement nécessaires pour chaque adulte déficient souhaitant partir en séjour de vacances adaptées.

Vie quotidienne (repas, toilettes, habillage) :

Pas de besoin spécifique d'accompagnement

Aide totale : prise en charge par l'accompagnant de la plupart ou de la totalité des gestes de la vie quotidienne



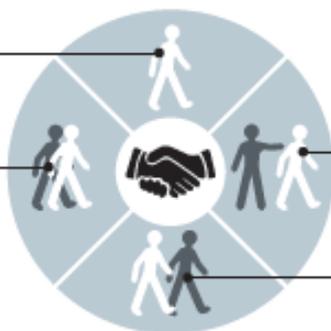
Stimulation verbale : simple consigne orale (rappel) ou aide ponctuelle (1 à 2 fois/semaine maxi)

Aide partielle ou guidance : accompagnement quotidien physique ou verbal nécessaire dans certains des gestes de la vie quotidienne

Vie sociale et comportement :

Pas de besoin spécifique

Vigilance permanente : besoin de régulation dans les relations sociales (instabilité fréquente)



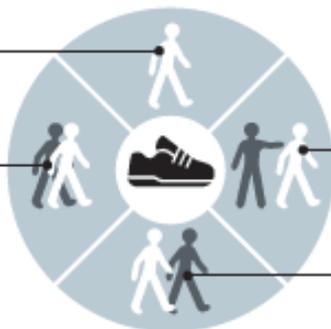
Attention ponctuelle : besoin de sollicitations dans les relations sociales

Attention soutenue : besoin de médiation dans les relations sociales (instabilité possible)

Mobilité et déplacement :

Pas de besoin spécifique : se déplace seul (et se repère seul)

Aide permanente : a besoin d'une présence ou d'une aide individuelle, personnalisée, systématique pour se déplacer



Attention particulière et aide au repérage : a besoin de préparation spécifique pour se déplacer seul ou présence discrète de l'encadrement

Aide régulière et/ou vigilance soutenue : a besoin d'accompagnement pour se déplacer en dehors d'un périmètre restreint



Exemple : ici on indique que le séjour est destiné à des vacanciers n'ayant pas besoin d'accompagnement dans la vie quotidienne.

L'Organisme de Vacances Adaptées doit être un réel partenaire pour vous aider à trouver le séjour correspondant au mieux aux besoins d'accompagnement ainsi qu'au souhait de vacances de la personne handicapée. Si vous avez besoin d'aide dans le choix du séjour de vacances adaptées, vous pouvez consulter le manuel rédigé par le CNLTA « Comment choisir son séjour de vacances adaptées ? »

FICHE D'AUTO-ÉVALUATION

semba[®] Synthèse d'Évaluation
de Mes Besoins d'Accompagnement

Je choisis l'accompagnement dont j'ai besoin pour mes vacances :

Vie quotidienne (pour les repas, la toilette, l'habillement) :



Je peux tout faire tout seul



J'ai besoin d'aide mais pas tous les jours

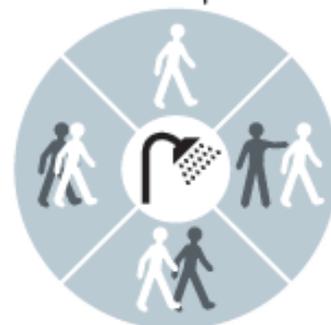


J'ai besoin d'aide pour certaines choses tous les jours



J'ai besoin d'aide tout le temps

Je colorie ce qui me correspond :



Vie sociale et comportement (avec les autres) :



Je suis bien dans un groupe



J'ai besoin d'aide pour être bien dans un groupe



Je ne me sens pas toujours bien dans un groupe



Être dans un groupe me pose des difficultés

Je colorie ce qui me correspond :



Déplacement et mobilité (pour marcher ou me déplacer) :



Je peux marcher longtemps sans prendre de risque



Je peux marcher seul mais pas longtemps



J'ai parfois besoin de quelqu'un pour me déplacer



J'ai toujours besoin de quelqu'un pour me déplacer

Je colorie ce qui me correspond :



Avec cette fiche, je peux choisir un séjour adapté à mes besoins d'accompagnement et à mes envies.

Je peux feuilleter les brochures de vacances adaptées des adhérents au CNLTA.

◆ LE SEMBA D'AVL

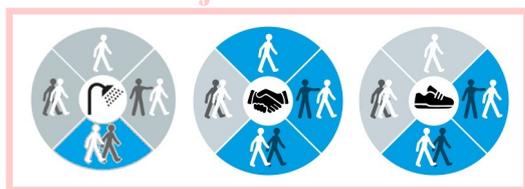
Séjour bleu



Séjour orange



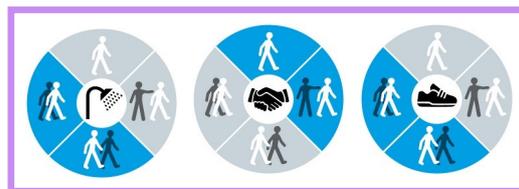
Séjour rose



Séjour vert



Séjour violet



● L'encadrement et la grille d'auto-évaluation

Séjour bleu :

⇒ Accompagnement simple :

Adultes autonomes nécessitant un encadrement de 1 animateur pour 3 à 4 vacanciers ayant besoin de stimulation pour les actes de la vie quotidienne et d'aide à la prise de médicaments et la gestion de l'argent de poche. Capacité de marcher au-delà de 2km.

Séjour orange:

⇒ Accompagnement intermédiaire:

Adultes de moyenne autonomie nécessitant un encadrement de 1 animateur pour 2 vacanciers, avec participation partielle dans les actes de la vie courante. Capacité de marcher entre 500 m et 1km. Aucun fauteuil n'est accepté sur ce séjour.

Séjour rose

⇒ Accompagnement soutenu :

Adultes de moyenne autonomie nécessitant un encadrement de 4 animateurs pour 6 vacanciers, avec accompagnement complet pour certains actes de la vie quotidienne. Public fatigable mais en capacité de marcher 500 m. Possibilité de louer un fauteuil pour les sorties plus longues.

Séjour Vert:

⇒ Accompagnement renforcé :

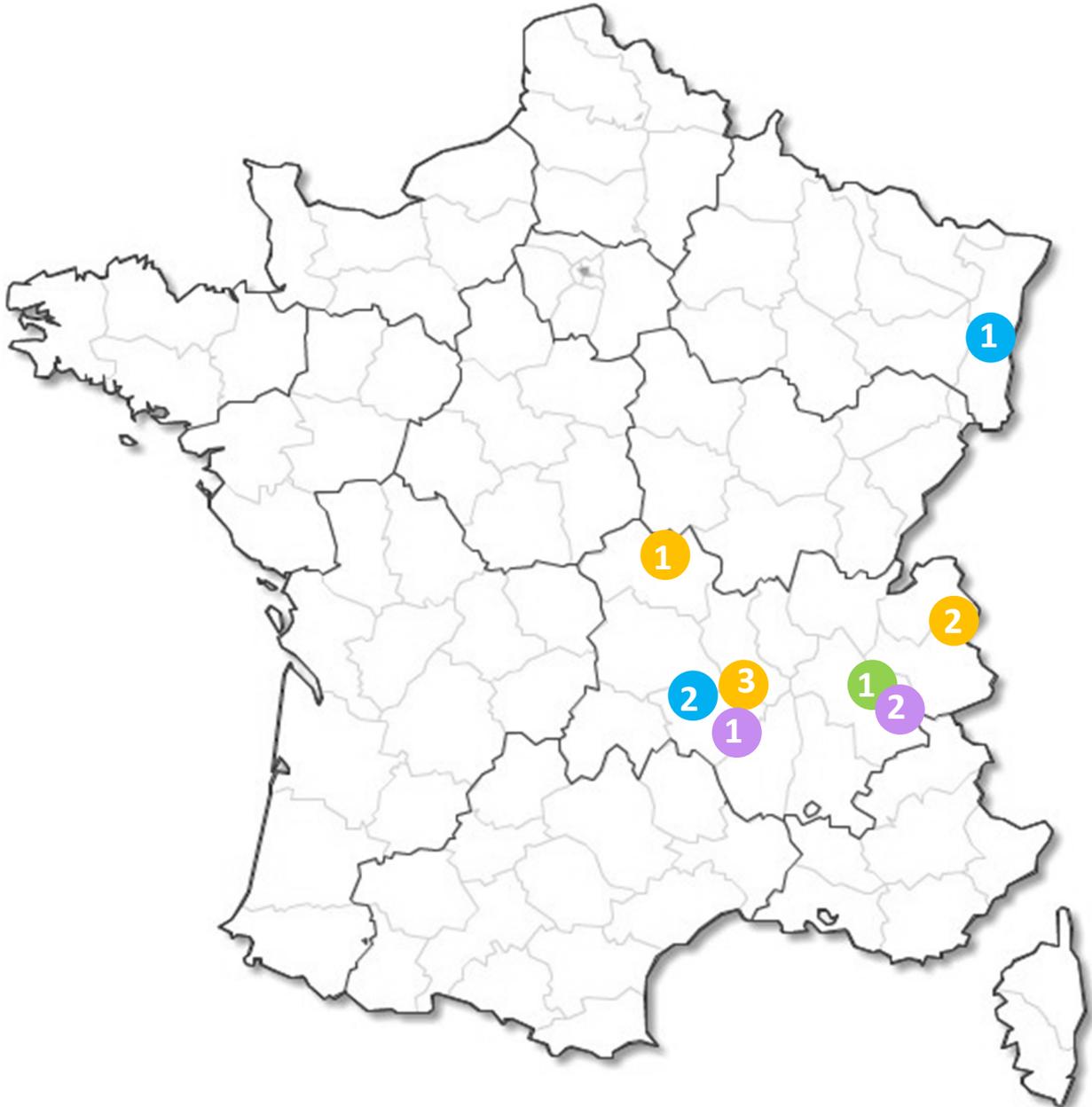
Adultes dépendants d'une tierce personne avec un encadrement global de 1 animateur pour 1 vacancier. Séjour adapté PMR et possibilité de louer du matériel médical.

Séjour Violet:

⇒ Accompagnement renforcé—séjour spécifique :

Adultes dépendants d'une tierce personne mais avec un certain potentiel intellectuel, avec un encadrement global de 1 animateur pour 1 vacancier. Séjour adapté PMR et possibilité de louer du matériel médical.

Noël & Jour de l'An



1 Colmar.....P12

2 La Besseyre-Saint-Mary.....P13

1 Vichy.....P14

2 Annecy.....P15

3 Saint-Pal-De-Mons.....P16

1 Les Abrets en Dauphiné.....P17

1 Grazac.....P18

2 Les Abrets en DauphinéP19

Colmar (Saint-Dié-des-Vosges)

Du 21 au 27 décembre (7 jours) : 1 290 €



NOUVEAU!



L'HÉBERGEMENT

Situation : Le gîte se situe au cœur du Massif Vosgien au sein du village de Saint-Dié-des-Vosges entre Epinal et Colmar. C'est la localisation parfaite pour bénéficier d'un cadre naturel exceptionnel.

Équipement : Gîte spacieux, confortable et très lumineux comprenant 6 chambres, une cuisine équipée, une grande pièce à vivre et deux salons.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Journée à Colmar. Au programme: une visite du musée Choco story avant un atelier de création de chocolat. La journée se termine par une immersion dans la magie des fêtes avec un moment spécial au marché de Noël.

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Visite de la fabrique de bonbons des Hautes Vosges
- Musée de l'automobile à Mulhouse
- Château du Haut-Koenigsbourg
- Visite de la cité du train à Mulhouse
- Réveillon de Noël

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de bonne et très bonne autonomie ayant besoin d'un encadrement simple.

7 vacanciers
2 animateurs



4 chambres à l'étage pour un total de 7 lits



2 chambres en RDC soit 2 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 540 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



La Besseyre-Saint-Mary (Haute-Loire)

Du 28 décembre au 04 janvier (8 jours) : 1 370 €



L'HÉBERGEMENT

Situation : Le gîte est situé dans le petit village de la Besseyre-Saint-Mary dans le département de la Haute-Loire à 55 km du Puy en Velay.

Équipement : Ce gîte propose : 4 chambres avec salle de bain et WC, une cuisine ouverte et équipée, une grande table à manger permettant un moment convivial à chaque repas et, en bonus, un poêle à bois dans le salon pour terminer les journées au coin du feu.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Vacances où le mot d'ordre est la détente! Un moment agréable au SPA est prévu, avec jacuzzi, hammam, sauna, et douche sensorielle.

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- La ferme des bisons
- Visite du Puy-en-Velay
- Le musée fantastique de la Bête du Gévaudan
- Lugik Parc
- Réveillon du Nouvel An

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de bonne et très bonne autonomie ayant besoin d'un encadrement simple.

7 vacanciers
2 animateurs



3 chambres au premier et deuxième étage pour un total de 8 lits



1 chambre en RDC avec 2 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 130 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

Vichy (Allier)



Du 21 au 27 décembre (7 jours) : **1 450 €**



L'HÉBERGEMENT

Situation : Gites implanté dans un quartier résidentiel très calme. Situé sur les hauteurs de Vichy, vous serez à moins de 5 minutes du centre ville.

Équipement : Gites de tourisme 4 étoiles neuf, comprenant 4 belles chambres équipées de salles de bain et WC. Ce gîte propose une cuisine bien équipée et ouverte sur une vaste salle à manger/salon.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Venez vous détendre aux termes de Royatonic! Profitez de deux grands bassins intérieur/extérieur, jacuzzi, différents bains chauds et froids ainsi qu'un espace de relaxation avec hammams et saunas.

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Bowling
- Visite de la ville de Vichy (parc Napoléon et Kennedy centre ville, le Grand Marché Couvert, etc)
- Réveillon de Noël
- Marché de Noël de Vichy ou de Clermont-Ferrand

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de bonne et très bonne autonomie ayant besoin d'un encadrement simple.

6 vacanciers
3 animateurs



2 chambres au premier et deuxième étage pour un total de 6 lits



2 chambre en RDC avec 4 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 150 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



Annecy (Haute-Savoie)

Du 28 décembre au 04 janvier (8 jours) : 1 650 €



L'HÉBERGEMENT

Situation: Le gîte est établi dans un petit village au calme à quelques minutes du lac d'Annecy. Cet établissement est labélisé Tourisme et Handicap.

Équipement: Très belle bâtisse du 19ème siècle totalement rénovée offrant un grand volume de convivialité. Le petit plus: une belle cheminée permettant d'agréables soirées au coin du feu. Ce gîte comporte un ensemble de 8 chambres.



A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de moyenne autonomie, ayant besoin d'un encadrement soutenu

8 vacanciers
4 animateurs



4 chambres sur un étage offrent 10 lits



4 chambres en RDC proposant 4 lits

L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Au programme, la visite d'AQUATIS en Suisse, à 1 heure d'Annecy. Venez découvrir une quarantaine d'aquariums qui abritent plus de 10 000 poissons, mais aussi des espaces accueillant des amphibiens et des reptiles.

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Promenades sur les bords du lac d'Annecy
- Visite de la vieille ville d'Annecy
- Découvrir et déguster les fromages de Savoie
- Réveillon du Nouvel An

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 188 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

Saint-Pal-de-Mons (Haute-Loire)

Du 28 décembre au 04 janvier (8 jours) : 1 650 €



NOUVEAU!



L'HÉBERGEMENT

Situation : Magnifique gîte situé en pleine nature, profitant ainsi du calme et de la sérénité de la campagne de Haute-Loire en bordure du parc du Pilat.

Équipement : Ce gîte comporte 5 chambres avec WC et salle d'eau. Un vaste salon ouvert sur la salle à manger et la cuisine équipée permet des moments de convivialité. La présence d'un poêle offre une ambiance chaleureuse pendant les repas ou les soirées au gîte.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Nous proposons sur ce séjour un moment dans un parc animalier pour interagir avec les nombreux animaux présents sur site (canards, paons, faisans, poneys, ânes nains, lamas, alpagas, chèvres naines, moutons, lapins, cochons, poules, ou encore dindes dindons). Cette ferme est spécialisée dans la médiation animale.

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Bar à chats au Puy-en-Velay
- Visite du Puy-en-Velay
- Voyage dans un train à thème sur le chemin de fer du Haut Forez
- Réveillon du Nouvel An

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de bonne et très bonne autonomie ayant besoin d'un encadrement simple.

8 vacanciers
4 animateurs



4 chambres au premier et deuxième étage pour un total de 10 lits



1 chambre en RDC avec 4 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 30 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



Les Abrets en Dauphiné (Isère)

Du 21 décembre au 27 décembre (7 jours) : **2 170 €**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Venez profiter du calme de la campagne dans ce gîte entièrement neuf situé dans la commune de Fitialieu (commune des Abrets-en-Dauphiné) à 10 km de la Tour du Pin.

Equipement: Ce gîte se compose de 7 chambres. Plusieurs salles de bain et WC sont présents également, dont certains adaptés PMR. La cuisine ouverte sur le séjour permet de cuisiner tout en ayant une ambiance conviviale.



L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Nous proposons pour ce séjour, l'intervention d'une musicothérapeute qui a construit un projet personnalisé pour les vacanciers. Cet atelier d'expression musicale propose une immersion dans l'univers de la musique, permettant aux participants d'explorer différents univers musicaux.

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Le musée du tissierand
- Bowling
- Visite de la chèvrerie de la Cayonnière
- Réveillon de Noël
- Marché de Noël à Chambéry

A SAVOIR

Séjour spécifique s'adressant à des personnes de faible autonomie, **ayant besoin d'un encadrement renforcé**

6 vacanciers
6 animateurs



7 chambres en RDC proposant 14 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ♦ Repas préparés par un animateur
- ♦ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 120 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

Grazac (Haute-Loire)



Du 21 au 27 décembre (7 jours) : **2 170 €**

NOUVEAU!



L'HÉBERGEMENT

Situation : Au cœur des Sucs des Volcans d'Auvergne, dans le petit village de Grazac à 10km d'Yssingeaux. Ce gîte propose un séjour ressourçant dans un espace verdoyant accessible à tous.

Équipement : Ce magnifique gîte 4 épis, vous propose 6 chambres avec chacune, sa salle d'eau et ses WC.

Un salon en accès direct sur la terrasse propose un espace de détente confortable. Une grande salle de loisirs vient compléter ce très beau gîte en offrant l'accès à une table de ping-pong, et à de nombreux jeux de société.



L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Venez vous prélasser au centre aquatique de l'Ozen à Monistrol-sur-Loire dans leur espace bien-être entièrement adapté! La seule certitude sur cette activité: vous en sortirez totalement détendus!

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Réveillon de Noël
- Visite d'un marché de Noël du Puy-en-Velay
- Visites de l'atelier du vitrail
- Le mont des Autruches
- Musée des manufactures de dentelles
- Cani-Kart

A SAVOIR

Séjour spécifique s'adressant à des personnes de faible autonomie type IMC, **ayant besoin d'un encadrement renforcé**

6 vacanciers
6 animateurs



2 chambres à l'étage (accessible avec élévateur) pour un total de 9 lits



4 chambre en RDC pour un total de 7 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 40 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



Les Abrets en Dauphiné (Isère)

Du 28 décembre au 04 janvier (8 jours) : **2 490€**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Venez profiter du calme de la campagne dans ce gîte entièrement neuf situé dans la commune de Fitialieu. (commune des Abrets-en-Dauphiné) à 10 km de la Tour du Pin.

Équipement: Ce gîte se compose de 7 chambres. Plusieurs salles de bain et WC sont présents également, dont certains adaptés PMR. La cuisine ouverte sur le séjour permet de cuisiner tout en ayant une ambiance conviviale.



A SAVOIR

Séjour spécifique s'adressant à des personnes de faible autonomie, **ayant besoin d'un encadrement renforcé**

6 vacanciers
6 animateurs



7 chambres en RDC proposant 14 lits

L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Nous proposons pour ce séjour, une séance individuelle de 40 minutes pour chaque vacancier, où chacun pourra profiter d'un massage de réflexologie sur les mains ou sur les pieds, au choix, par une professionnelle qui viendra sur place au gîte. Ce séjour garanti un retour de vacances détendu!

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Le musée du tissierand
- Lac d'Aiguebelette et de Paladru
- Bowling
- Visite de la chèvrerie de la Cayonnière
- Réveillon du Nouvel An

LA RESTAURATION

En gestion libre :

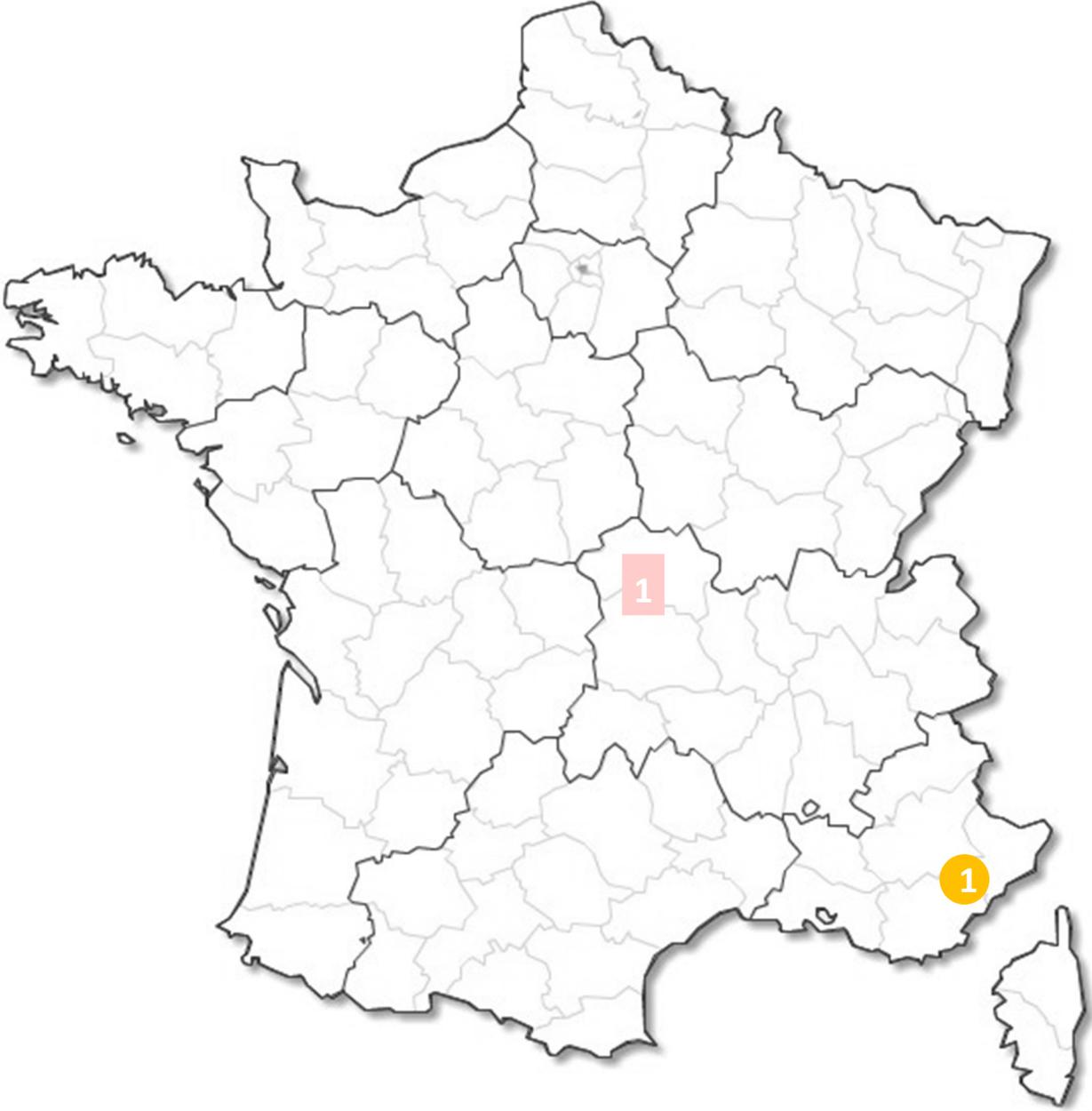
- ♦ Repas préparés par un animateur
- ♦ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 120 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



1 L'Esterel.....P21

Three circular icons arranged horizontally. Each icon is divided into four quadrants by a cross. The first icon has a heart in the center. The second icon has a handshake in the center. The third icon has a cake in the center.

1 EspinasseP22

Three circular icons arranged horizontally. Each icon is divided into four quadrants by a cross. The first icon has a heart in the center. The second icon has a handshake in the center. The third icon has a cake in the center.



L'Estérel (Var)

Du 01 au 08 mars (8 jours) : **1 640 €**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Au cœur d'un domaine résidentiel dans le village des Adrets de l'Estérel, le gîte domine la baie de Cannes et les Iles de Lérins. Vous apprécierez de pouvoir vous promener dans ce paradis pour amoureux de la nature.

Équipement: Villa récente, composée de 5 chambres dont 2 en rez-de-jardin. Cette villa est entièrement équipée avec une très grande pièce de vie. Le plus de cet hébergement: une magnifique terrasse couverte, une vue splendide.



L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Une escapade Mimosa pendant la période idéale pour profiter de cette plante qui a su se faire une place dans le sud de la France. Plusieurs manières de découvrir le mimosa: à travers LA collection nationale de mimosa chez Julien Cavatore, ou par le goût pour les plus gourmands en dégustant la glace au mimosa

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Parfumerie Fragonard à Grasse
- Visite de la réserve naturelle de Fondurane
- Visite des villes aux alentours (Cannes, Fréjus, St Raphaël...)
- Zoo de Fréjus

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de moyenne autonomie, ayant besoin d'un encadrement soutenu

6 vacanciers
3 animateurs



3 chambres à l'étage proposant 7 lits



2 chambres en RDC proposant 5 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 450 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

Espinasse (Puy de Dôme)

Du 1er au 8 mars (8 jours) : **1 990 €**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Gîte situé à Grelet (Espinasse) à 40 min de Montluçon et à 1 heure de Clermont Ferrand. Et 1 heure de Vichy et de des termes

Equipement: maison avec 6 chambres, dont 2 en rez-de-chaussée, 4 salles de douche et une grande pièce à vivre avec cuisine.

Vous aurez accès à la piscine intérieure chauffée toute l'année à 29°C. Les animaux de la ferme seront également présent autour du gîte .



L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Venez vous détendre aux termes de Royatonic! Profitez de deux grands bassins intérieur/extérieur, jacuzzi, différents bains chauds et froids ainsi qu'un espace de relaxation avec hammams et saunas.

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Découverte de la cité médiéval de Montluçon
- Excursion à Clermont Ferrand et visite de la Cathédrale
- Visite des grottes de la pierre de Volvic (accessible PMR)
- Découverte du panoramique des dômes accessible en train à crémaillère.

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de moyenne autonomie, ayant besoin d'un encadrement soutenu

5 vacanciers

3 animateurs



4 chambres à l'étage proposant 5 lits



2 chambres en RDC proposant 5 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

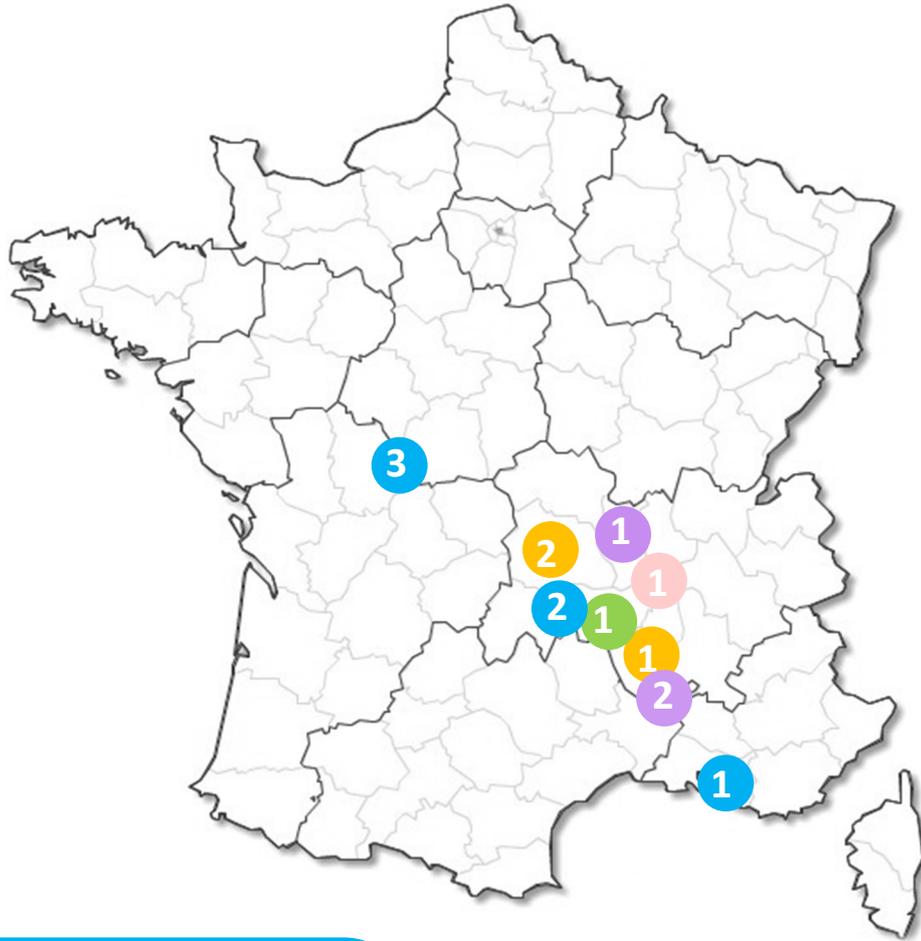
LE TRANSPORT

Minibus

À 207 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

Printemps



1 MarseilleP24

2 Raucoules.....P25

3 FuturoscopeP26



1 GrazacP30



1 VesseauxP27

2 La Tour D'AuvergneP28



1 St Germain LespinnasseP31

2 AlesP32



1 Saint-Pierre de BœufP29



Marseille (Bouches-du-Rhône)

Du 26 avril au 3 mai (8 jours) : 1 450 €



NOUVEAU!



L'HÉBERGEMENT

Situation : La villa bénéficie d'un emplacement idéal pour visiter la région. Les villes de Cassis, de Marseille et de la Ciotat, sont toutes à moins de 30 minutes.

Équipement : Pendant ce séjour vous logerez dans une splendide villa avec piscine privée sécurisée. La terrasse et la cuisine d'été permettent (même en avril) de profiter de la température douce du Sud.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Grande visite de la très belle ville de Marseille! Pourvoir admirer Notre Dame de la Garde, déambuler dans les petites rues du Cours Julien ou dans le quartier du Panier, flâner sur la Corniche et admirer le vallon des Auffes. Un petit moment de repos dans le Parc Longchamp? Un coucher de soleil sur le vieux port? Que de possibilités...

Le seul risque... Être bien fatigué le soir

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Bowling
- Laser Game
- Croisières dans les Calanques de Marseille
- L'Abbaye Saint-Victor
- Visite d'Aix en Provence

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de bonne et très bonne autonomie ayant besoin d'un encadrement simple.

7 vacanciers
2 animateurs



6 chambres en RDC soit 9 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 332 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



Raucoules (Haute-Loire)

Du 26 avril au 03 mai (8 jours) : 1 440 €



NOUVEAU!

L'HÉBERGEMENT

Situation : Le gîte est situé dans le petit village de Raucoules sur le département de la Haute-Loire à 850m d'altitude et à 19 km d'Yssingeaux.

Équipement : Ce magnifique gîte, très spacieux, propose 5 chambres avec salle de bain. La grande pièce à vivre, moderne et chaleureuse comprend une cuisine totalement équipée. Pas de panique, si jamais le mois d'avril se fait un peu froid, un poêle à bois (sécurisé) permettra de réchauffer tout le monde dans le grand salon.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Venez profiter des joies de la pêche à l'étang. Cette reconnexion à la nature vous permettra de passer un moment calme dans un cadre reposant.

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Visite de la Distillerie de la Verveine du Velay Pagès
- Musée des manufactures de dentelles
- Parc la Lauzière du Lac Bleu
- Promenade dans la nature haut-ligérienne
- Visite du Puy-en-Velay

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de bonne et très bonne autonomie ayant besoin d'un encadrement simple.

7 vacanciers
2 animateurs



4 chambres sur deux étages pour un total de 8 lits



1 chambre en RDC avec 1 lit

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus
À 35 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

Futuroscope (Vienne)



Du 26 avril au 03 mai (8 jours) : 1 540 €

NOUVEAU!



L'HÉBERGEMENT

Situation : Venez vous ressourcer dans un domaine rénové, un lieu atypique isolé, en campagne. Le gîte est situé sur la commune de Vendeuve du Poitou – St Martin la Pallu dans la Vienne, à 8km du Futuroscope et à 30 minutes de la très belle ville de Poitiers.

Équipement : Cette ancienne ferme restaurée dispose d'un grand séjour, d'une cuisine très bien équipée, de 5 chambres, de 2 salles de bain et d'un WC séparés à chaque étage. Les vacanciers pourront également profiter de la présence d'une agréable terrasse, d'un barbecue et d'un baby-foot!



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Venez passer 1 journée au Futuroscope. Plongez dans l'univers de vos héros préférés et embarquez dans des voyages aux quatre coins du monde et même au-delà de notre planète avec des attractions uniques!

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Vallée des singes
- Visite de la cité médiévale et cité des aigles à Chauvigny
- Visite de Poitiers
- Lac et golf de St Cyr

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de bonne et très bonne autonomie ayant besoin d'un encadrement simple.

7 vacanciers
2 animateurs



5 chambres à l'étage pour un total de 9 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus
À 460 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



Vesseaux (Ardèche)

Du 26 avril au 03 mai (8 jours) : **1 580 €**



NOUVEAU!

L'HÉBERGEMENT

Situation: Le gîte se situe dans la commune de Vesseaux située en Ardèche à 10 km d'Aubenas. Sa situation géographique en fait une destination idéale pour visiter l'Ardèche. En effet, Vallon Pont d'Arc, les gorges de l'Ardèche, la caverne du Pont d'Arc et le sud Ardèche sont à moins de 30 minutes de route.

Équipement: Splendide gîte comprenant 6 chambres, une cuisine équipée ouverte sur un joli salon ouvert sur deux terrasses. Une piscine privée est présente au gîte avec transats pour un moment détente.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Venez profiter de la maison de la lavande sous tout ses aspects: petit Tour en Train des Lavandes, la visite de la salle d'immersion, salle des alambics et des senteurs, la distillation en direct et le jardin botanique.

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Bowling
- Thermes de Vals-Les-Bains
- Visite Vallon-Pont-d'Arc
- Grotte de Chauvet
- Château de Voguê

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de moyenne autonomie, ayant besoin d'un encadrement soutenu

8 vacanciers
4 animateurs



3 chambres accessibles par escalier
offrent 6 lits



3 chambres en RDC proposant 6 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 140 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

La Tour d'Auvergne (Puy de Dôme)



Du 26 avril au 03 mai (8 jours) : 1 650 €



L'HÉBERGEMENT

Situation : Ce gîte situé à la Tour d'Auvergne dans le département du Puy de Dôme à 13 km de la Bourboule. Petit havre de paix, il est idéalement situé dans un charmant village.

Équipement : De plain pied, ce gîte offre un agréable séjour et une cuisine toute équipée. Deux espaces extérieurs permettent de manger en terrasse aux beaux jours.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Située à Clermont-Ferrand, dans la ville où est née la marque en 1889, l'Aventure Michelin est plus qu'un musée. Grâce à la mise en scène des pièces de collection, les décors immersifs et les animations interactives, cette visite est une expérience, à vivre en compagnie de Bibendum.

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Visite de la ville de Clermont-Ferrand
- Bowling
- Parc animalier d'Ardes-sur-Couze
- Train du Puy-De-Dôme

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de bonne et très bonne autonomie ayant besoin d'un encadrement simple.

8 vacanciers
4 animateurs



7 chambres en RDC avec 19 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus
À 237 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



Saint-Pierre de Bœuf (Loire)

Du 19 au 25 avril (7 jours) : **1 830 €**

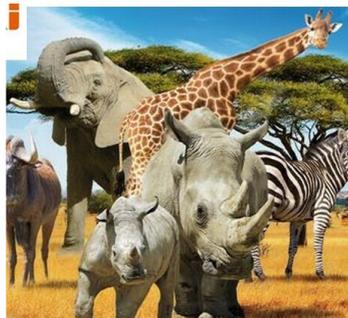


NOUVEAU!

L'HÉBERGEMENT

Situation: Situé à l'orée du Parc Naturel Régional du Pilat, ce village est à la croisée des départements de la Loire, l'Ardèche, l'Isère et à quelques kilomètres de la Drôme et du Rhône.

Équipement: Le gîte est de plain-pied avec terrasse donnant sur le plan d'eau, au cœur d'une base de loisirs. C'est le lieu idéal pour profiter de la saison douce pour d'interminables parties de pétanque, avant un petit barbecue.



L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Venez découvrir le safari de Peaugres! Partez à l'aventure pour un safari voiture à la rencontre des animaux sauvages d'Afrique et du continent américain. Vous aurez également la possibilité d'effectuer l'autre partie du parc à pieds afin de découvrir singes, girafes, oiseaux, reptiles, loutres, otaries, ...

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Ecluses des Sablons
- Visite de Vienne et de son théâtre antique
- Balade au barrage du Ternay
- Base nautique à proximité du gîte

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de moyenne autonomie, ayant besoin d'un encadrement soutenu

7 vacanciers
5 animateurs



6 chambres en RDC proposant 15 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 47 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

Grazac (Haute-Loire)

Du 19 au 25 avril (7 jours) : 2 170 €



NOUVEAU!



L'HÉBERGEMENT

Situation : Au cœur des Sucs des Volcans d'Auvergne, dans le petit village de Grazac à 10km d'Yssingaux. Ce gîte propose un séjour ressourçant dans un espace verdoyant accessible à tous.

Équipement : Ce magnifique gîte 4 épis, vous propose 6 chambres avec chacune, sa salle d'eau et ses WC.

Un salon en accès direct sur la terrasse propose un espace de détente confortable. Une grande salle de loisirs vient compléter ce très beau gîte en offrant l'accès à une table de ping-pong, et à de nombreux jeux de société.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Randonnée sur la voie verte *Via Fluvia*, permettant une reconexion à la nature de manière totalement adaptée.

Si le temps s'y prête, un pique-nique sera organisé par l'équipe dans un environnement apaisant et paisible.

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Visites de l'atelier du vitrail
- Le mont des Autruches
- Musée des manufactures de dentelles
- Cani-Kart

A SAVOIR

Séjour spécifique s'adressant à des personnes de faible autonomie type IMC, **ayant besoin d'un encadrement renforcé**

6 vacanciers
6 animateurs



2 chambres à l'étage (accessible avec élévateur) pour un total de 9 lits



4 chambre en RDC pour un total de 7 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 40 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



Alès (Gard)

Du 26 avril au 03 mai (8 jours) : **2 450 €**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Situé sur la commune de Sainte Cécile d'Andorge à 23 km d'Alès et à 3 min du lac des Camboux. dans un cadre boisé, au calme.

Equipement: Un gîte bioclimatique, écologique, accessible à tous. Un grand chalet contemporain, confortable, trois étoiles, labélisé Tourisme Handicap comprenant 7 chambres, une cuisine équipée ouverte sur une vaste salle à manger.



L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Le Musée de la Romanité s'inscrit pleinement dans une nouvelle génération de musées interactifs, avec l'utilisation de nombreux dispositifs multimédia dans les collections pour permettre une étonnante immersion et un point de vue nouveau sur la Nîmes romaine.

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Visite de la Cathédrale Saint Jean-Baptiste
- Visite de la bambouseraie
- Musée du bonbon Haribo
- Visite d'une ferme pédagogique
- Visite de Nîmes et de ses arènes

A SAVOIR

Séjour spécifique s'adressant à des personnes de faible autonomie, **ayant besoin d'un encadrement renforcé**

6 vacanciers
6 animateurs



7 chambres en RDC proposant 14 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus

À 190 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

Saint Germain Lespinnasse (Loire)

Du 26 avril au 03 mai (8 jours) : **2 490 €**



L'HÉBERGEMENT

Situation: Saint Germain Lespinnasse est un village situé dans la plaine du Roannais au pied des monts de la Madeleine à 14 km de Roanne.

Équipement : Gîte labélisé Tourisme et Handicap. Hébergement très spacieux. Sur place animaux de la ferme laissant la possibilité aux vacanciers qui le souhaitent de participer aux soins de ces derniers. Le plus du gîte, un terrain de pétanque.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

L'activité poterie est proposée pour ce séjour. Elle sera complètement adaptée à nos vacanciers et construite en collaboration avec la professionnelle afin qu'elle puisse leur montrer les différentes étapes de création. Les vacanciers pourront également participer et travailler l'argile.

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- La ferme des délices Foréziens
- Découverte de la ville de Roanne et de son port de plaisance
- Journée au lac de Villerest

A SAVOIR

Séjour spécifique s'adressant à des personnes de faible autonomie type IMC, **ayant besoin d'un encadrement renforcé**

6 vacanciers
6 animateurs



2 chambres à l'étage (accessible avec élévateur) pour un total de 9 lits



4 chambre en RDC pour un total de 7 lits

LA RESTAURATION

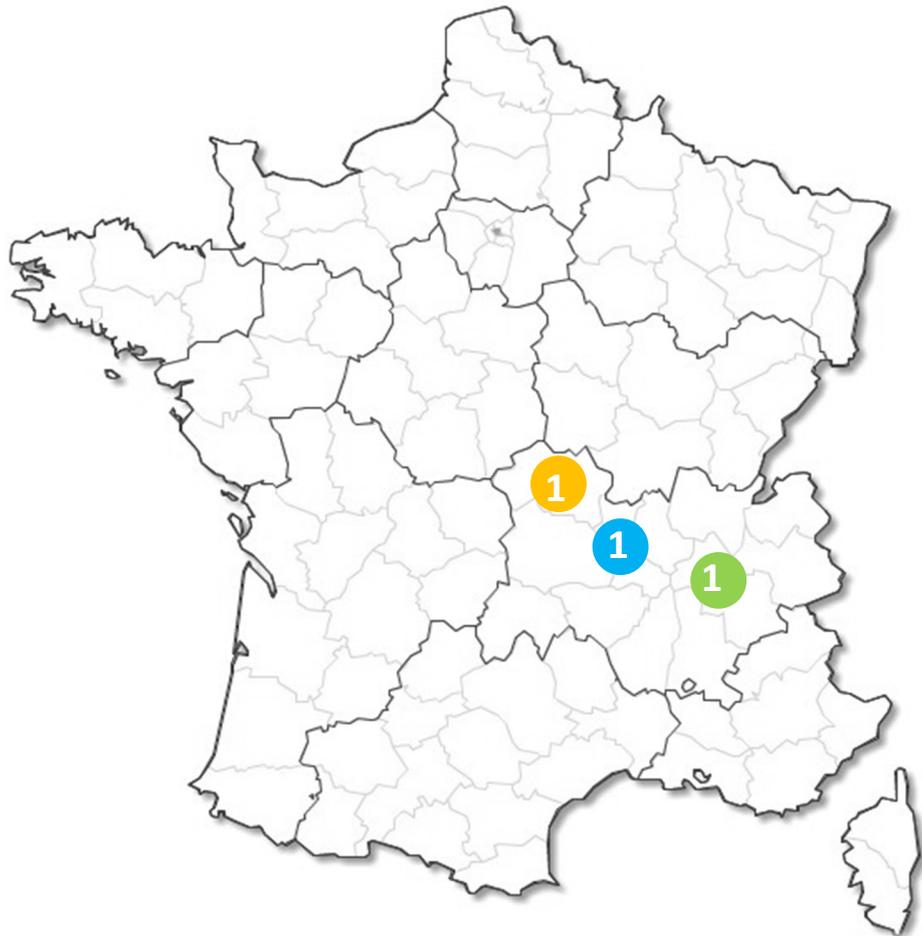
En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus
À 102 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



1 RenaisonP34

1 Les AbretsP36

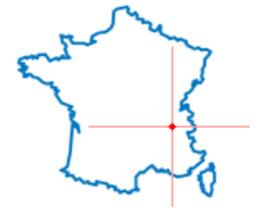
Séjour personnalisé possible

1 MoulinP35

Séjour personnalisé possible

Séjour personnalisé possible

Renaison (Loire)



Du 9 au 11 novembre 2024 (3 jours) : 440 €

NOUVEAU!



L'HÉBERGEMENT

Situation : Grande maison de maître au cœur d'un joli petit village situé à 15 min de Renaison et 10 min d'Ambierle, à la croisée des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Petit commerce à 100m.

Équipement : La maison dispose de 6 chambres et 2 salles de bains. Elle est équipée d'une grande salle de jeux avec un billard, babyfoot, borne d'arcade et des jeux de société. Grand jardin arboré.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Venez découvrir un des plus grands spectacles Cabaret Music-hall de FRANCE en Région Auvergne Rhône-Alpes. Offrez-vous un moment de rêve le temps d'un repas spectacle. Des costumes fabuleux, des décors époustoufflants et des artistes de talent.

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Château médiéval de Lapalisse
- Ferme des bisons des Monts de la Madeleine
- Visite d'Ambierle et son abbaye bénédictine

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de bonne et très bonne autonomie ayant besoin d'un encadrement simple.

7 vacanciers
2 animateurs



6 chambres à l'étage pour un total de 9 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ♦ Repas préparés par un animateur
- ♦ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus
À 85 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée



Moulins (Allier)

1er au 3 Novembre 2024 (3 jours) : 465 €

NOUVEAU!



L'HÉBERGEMENT

Situation: En plein bocage bourbonnais proche de Moulins, de Souvigny et de Bourbon l'Archambault. Situé à 1h de Montluçon.

Equipement: Gîte de 140 m2 dans une grange restaurée, en pleine nature. Ce dernier offre une cuisine bien équipée, 4 chambres en rez-de-chaussée ainsi que 2 salles de bains et 2 sanitaires. Le gîte dispose également d'un grand jardin clos.



L'ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Visite du musée des costumes de scène à Moulins. Venez découvrir la prestigieuse collection de 10 000 costumes de scène.

LES ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Visite du musée de l'automobile
- Découverte de la ville de Moulins
- La cité médiévale de Souvigny
- Repas convivial et spécialité du terroir
- Moment détente
- Jeux

A SAVOIR

Ce séjour s'adresse à des personnes de moyenne autonomie, ayant besoin d'un encadrement soutenu

6 vacanciers
3 animateurs



4 chambres en RDC proposant 4 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

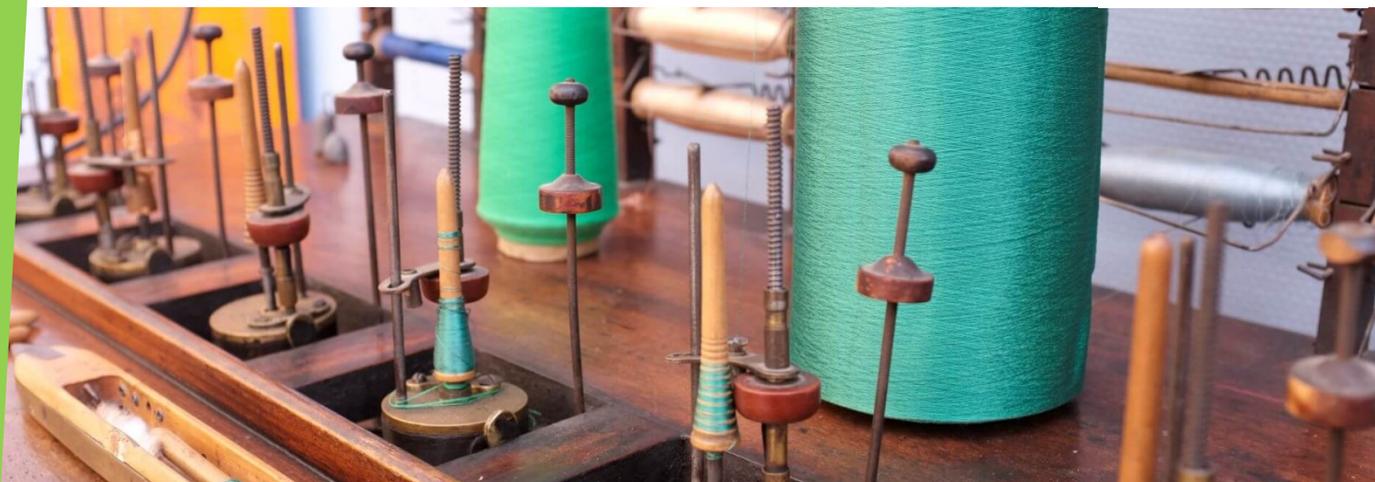
Minibus
À 180 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

Abrets en Dauphiné (Isère)



Du 16 au 17 novembre 2024 (2 jours) : 420 €



L'HÉBERGEMENT

Situation: Venez profiter du calme de la campagne dans ce gîte entièrement neuf situé dans la commune de Fitialieu. (commune des Abrets-en-Dauphiné) à 10 km de la Tour du Pin.

Équipement: Ce gîte se compose de 7 chambres. Plusieurs salles de bain et WC sont présents également, dont certains adaptés PMR. La cuisine ouverte sur le séjour permet de cuisiner tout en ayant une ambiance conviviale.



ACTIVITÉ COUP DE CŒUR ORGANISÉE

Musée du Tisserand (tissage de la soie), découverte de la confection d'étoffes prestigieuses comme le Broché, le Damas ou le Lampas. (Accessible aux personnes en fauteuil)

ACTIVITÉS POSSIBLES (liste non-exhaustive)

- Sortie au lac d'Aiguebelette
- La Chèvrerie de la Cayonnière à 10 min
- Repas convivial le samedi
- Moments détente, jeux

A SAVOIR

Séjour spécifique s'adressant à des personnes de faible autonomie type IMC, **ayant besoin d'un encadrement renforcé**

6 vacanciers
6 animateurs



7 chambres en RDC pour un total de 14 lits

LA RESTAURATION

En gestion libre :

- ◆ Repas préparés par un animateur
- ◆ Un restaurant est prévu pendant le séjour

LE TRANSPORT

Minibus
À 115 km de Saint-Etienne

Astreinte de nuit assurée

Conditions d'annulation

Obligations en cas d'annulation :

- ◆ informer AVL par téléphone puis confirmer par écrit
- ◆ adresser par courrier dans les plus brefs délais le certificat médical ou autre document attestant de l'impossibilité de participer au séjour AVL Ne pas oublier de nous indiquer la nature de l'annulation (*maladie, accident...*).

En cas d'annulation de la part du participant :

- ◆ entre 2 et 1 mois avant le début du séjour : l'acompte ne sera pas remboursé.
- ◆ entre 30 et 10 jours avant le début du séjour : 80 % du prix du séjour est dû.
- ◆ moins de 10 jours avant le début du séjour : le prix du séjour est dû.
- ◆ tout séjour commencé est dû.

En cas d'annulation de la part d'AVL :

AVL se réserve le droit d'annuler un séjour par manque d'inscription ou en cas d'imprévu indépendant de notre volonté. Au vu du contexte sanitaire actuel et dans le cas où AVL serait dans l'impossibilité de vous proposer un autre séjour, le remboursement se fera en totalité.

L'assurance annulation et interruption :

Si vous souhaitez souscrire à l'assurance annulation et interruption, il vous faut alors rajouter son montant à l'acompte.

Vous pouvez souscrire une assurance annulation et interruption auprès de notre assureur, en passant par notre intermédiaire. Celle-ci est valable uniquement en cas de maladie grave, d'un décès ou accident grave.

L'assurance rembourse **sous certaines conditions** les interruptions de séjour à condition que celles-ci soient supérieures à 3 nuitées. Celle-ci est également valable en cas de maladie grave, d'un décès ou accident grave.

Nous tenons à votre disposition les conditions d'assurance.

Point de vigilance Sans lequel l'assurance ne sera pas prise en compte

Souscription

Toute souscription de l'assurance annulation et interruption implique qu'elle soit **réglée en même temps que votre inscription à un séjour de vacances.**

Aucune souscription ultérieure à l'inscription ne sera acceptée par notre assureur.

En cas d'annulation du séjour sur justificatif, la demande de remboursement auprès de notre assureur sera traitée dans le mois suivant le séjour.

Montant de l'acompte et de l'assurance annulation par séjour

Nous vous rappelons que si l'assurance n'est pas souscrite, vous ne pourrez, en aucun cas, prétendre à un remboursement de la part d'AVL.

Les chèques doivent être envoyés à l'ordre d'AVL.

Séjours	Tarif	Acompte 30%	Assurance Annulation + interruption 4.1%
NOËL & JOUR DE L'AN 2024/2025			
Colmar — Les Vosges	1 290 €	387 €	52.89 €
La Besseyre St Mary — Haute-Loire	1 370 €	411 €	56.17 €
Vichy—Allier	1 450 €	435 €	59.45 €
Annecy — Haute-Savoie	1 650 €	495 €	67.65 €
St-Pal-de-Mont—Haute-Loire	1 650 €	495 €	67.65 €
Les Abrets — Isère	2 170 €	651 €	88.97 €
Grazac — Haute-Loire	2 170 €	651 €	88.97 €
Les Abrets — Isère	2 490 €	747 €	102.09 €
FÉVRIER/MARS 2025			
L'Esterel — Var	1 640 €	492 €	67.24 €
Espinasse — Puy-de-Dôme	1 990 €	597 €	81.59 €
PRINTEMPS 2025			
Marseille — Bouche du Rhône	1 450 €	435 €	59.45 €
Raucoules — Haute-Loire	1 440 €	432 €	59.04 €
Futuroscope — Vienne	1 540 €	462 €	63.14 €
Vesseaux — Ardèche	1 580 €	474 €	64.78 €
Tour d'Auvergne — Puy-de-Dôme	1 650 €	495 €	67.65 €
Saint-Pierre-de-Bœuf — Loire	1 830 €	549 €	75.03 €
Grazac — Lozère	2 170 €	651 €	88.97 €
Ales — Gard	2 450 €	735 €	100.45 €
Saint-Germain-Lespinnasse — Loire	2 490 €	747 €	102.09 €
WEEK-END 2024			
Resaison — Loire	440 €	132 €	
Moulin — Allier	465 €	139.50 €	
Les Abrets — Isère	420 €	126 €	

Aides financières possibles

◆ Si la personne est à domicile ou en externat :

On peut demander **une révision des charges exceptionnelles de la PCH** : avec un courrier et le devis des vacances où apparait le surcoût lié au handicap adressés à la MDPH. L'aide peut être de 1800 € sur 3 ans c'est-à-dire 600 € par an ou 300€ pendant deux ans et 1200 € ou autre...

Possibilité d'aide auprès de **sa mairie**, auprès **des caisses de retraite et de prévoyance** de la personne ou de ses parents.

Possibilités d'aides auprès **des associations liées au handicap** telles que l'ADAPEI, l'APF, la Croix Rouge, parfois sous forme de chèques vacances. Les assistantes sociales de ces associations peuvent aider dans ces demandes d'aides.

Possibilités **d'aides auprès des associations caritatives** telles que le secours populaire, le secours catholique, la croix rouge.

◆ Si la personne est accueillie dans un établissement de type FAM, Foyer de vie :

Des aides du **conseil départemental** à hauteur de 700 € par an peuvent être demandées si la personne n'a pas plus de 700 € d'épargne. Se renseigner auprès de l'établissement qui fera la demande au conseil départemental.

On peut demander **une révision des charges exceptionnelles de la PCH** : avec un courrier et le devis des vacances où apparait le surcoût lié au handicap adressés à la MDPH. L'aide peut être de 1800 € sur 3 ans c'est-à-dire 600 € par an ou 300€ pendant deux ans et 1200 € ou autre..

Possibilité d'aide auprès de **sa mairie**, auprès **des caisses de retraite et de prévoyance** de la personne ou de ses parents.

Possibilités **d'aides auprès des associations liées au handicap** telles que l'ADAPEI, l'APF, la Croix Rouge, parfois sous forme de chèques vacances. Les assistantes sociales de ces associations peuvent aider dans ces demandes d'aides.

Possibilités **d'aides auprès des associations caritatives** telles que le secours populaire, le secours catholique, la croix rouge.

Le CNLTA

Notre organisme de vacances adaptées adhère au **CNLTA** (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés) et est signataire de sa **Charte Nationale de Qualité**.



Notre objectif commun : offrir aux personnes handicapées une marque de qualité et valoriser le travail des partenaires adhérents qui partagent notre ambition.

Les valeurs : Engagement – Respect – Convivialité – Dialogue – Sécurité – Confort.

Le CNLTA travaille au quotidien à l'amélioration du secteur d'activité des vacances pour personnes en situation de handicap et collabore étroitement avec les ministères et autres services de l'Etat.

Choisir un Organisme de Vacances Adaptées membre du CNLTA, c'est un engagement sur :

- une **écoute particulière** sur le projet personnel du futur vacancier, ses attentes, ses préférences.
- une **majorité de séjours proposés en petits groupes**, pour un aspect convivial.
- une **formation adéquate** pour les animateurs-accompagnateurs de séjours adaptés et une préparation optimale des séjours.
- des **visites sur les lieux de vacances** réalisées par des bénévoles pour évaluer et s'assurer de la qualité des vacances.
- une **cellule conciliation**, en cas de litige sur un séjour avec l'un des adhérents du CNLTA.
- une **réglementation appliquée** avec l'assurance de la validité des agréments obligatoires au fonctionnement de séjours de vacances adaptées.

Pour les vacanciers et leurs représentants, le CNLTA préconise :

- une **inscription sincère et objective** pour que la personne soit orientée sur un séjour lui correspondant
- de **privilégier le partenariat** avec l'organisme de vacances.

Le CNLTA, un engagement quotidien au service des vacanciers !

Vous pouvez télécharger la Charte Nationale de Qualité du Tourisme et des Loisirs Adaptés pour Adultes handicapés sur le site du CNLTA :

www.cnlta.asso.fr

Résumé des garanties de l'assurance Assur Travel

LES CONDITIONS D'ASSURANCE SONT CONSULTABLES SUR LE SITE D'AVL

ANNULATION

Remboursement des frais d'annulation dans les cas suivants :

- Accident, décès, maladie (psychique, mentale, nerveuse avec hospitalisation de plus de 4 jours) y compris rechute ou aggravation de l'assuré, d'un membre de sa famille jusqu'au second degrés
- Dommages graves, vol dans les locaux de l'assuré ou détérioration grave sur le véhicule de l'assuré
- Complications de grossesse
- Licenciement économique
- Obtention d'un emploi
- Convocation administrative (« en tant que juré, expert, adoption d'un enfant... »)
- Convocation à un examen de rattrapage
- Modification des congés par l'employeur
- Contre indication ou suites de vaccination
- Refus de visa

EXTENSION ANNULATION + INTERRUPTION

Si l'assuré doit interrompre son voyage pour l'un des motifs suivants:

- Rapatriement médical de l'assuré
 - Retour anticipé de l'assuré par suite de maladie grave, accident grave ou décès d'un membre de sa famille
- Suite à rapatriement de l'assuré ou retour anticipé (remboursement au prorata temporis) Max 1500€/ personne
Franchise 30€

INTERRUPTION : comprend l'assurance annulation.

Remboursement des prestations non consommées suite à un retour prématuré. Dans ce cas est remboursé, au prorata temporis, la partie du séjour non effectuée

BAGAGES

Indemnisation en cas de vol, destruction, perte, incendie ou endommagement pendant le transport.
Limitation de garantie 800 € et 400 € pour les objets de valeur

COMPLÉMENTAIRE ASSISTANCE

Remboursement des frais médicaux : 300 000 € pour les pays européens et méditerranéens & 500 000 € pour le reste du monde

RESPONSABILITÉ CIVILE DU VOYAGEUR

La responsabilité civile est l'obligation légale qui incombe à toute personne de réparer le dommage qu'elle a causé à autrui (dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs).

- Dommages corporels 4 500 000 €.
 - Dommages matériels 450 000 €.
- Franchise de 75€ par dossier

RETARD D'AVION

Suite à un retard à l'arrivée de l'avion de l'assuré de plus de quatre heures par rapport à l'heure initialement prévue, Tokyo Marine indemnise 90€

Suite à un retard à l'arrivée de l'avion de l'assuré de plus de six heures par rapport à l'heure initialement prévue, Tokyo Marine indemnise 30€ par tranche de deux heures de retard avec un maximum de 200€ par personne.

Conditions Générales de Vente

AVL est une association fondée en 1993, titulaire du certificat d'immatriculation tourisme N°AG 04295003 et de l'agrément vacances adaptées organisées émit en 2020 via l'arrêté N°20-27.

Conformément à l'article R.211-12 du Code du Tourisme modifié par le décret n°2017-1871 du 29 décembre 2017—art 1 fixant les conditions d'exercice relatives à l'organisation de la vente de voyages et de séjours, vous trouverez reproduits ci-dessous les articles R.211-3 à R.211-11 du même code:

Article R211-3-Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L.211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R211-3-1-L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L.141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R211-2.

Article R211-4-Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes:

- 1° Les caractéristiques principales des services de voyage:
 - A) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises.
 - B) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour.
 - C) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination.
 - D) Les repas fournis.
 - E) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat.
 - F) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe.
 - G) Lorsque les bénéfices d'autres services touristiques fournis au voyageur reposent sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis.
 - H) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur.
- 2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques.
- 3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du types de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter.
- 4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur.
- 5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L.211-14 précédant le début du voyage pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint.
- 6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et des visas, y compris la durée approximative d'obtention des

Visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays des pays de destination.

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur, conformément au I de l'article L.211-14.

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au E) du 2° du A du II de l'article L.211-2, l'organisateur et les professionnels auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyage ne soit lié au contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R211-5-Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5°, 7° de l'article R.211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L.211-9.

Article R211-6-Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R211-4, les informations suivantes:

- 1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées.
- 2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L.211-16 et qu'ils sont tenus, d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L.211-17-1.
- 3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique.
- 4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer toute non-conformité avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du séjour.
- 5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément à l'article L.211-16.
- 6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur.
- 7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaires des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges (UE) n°524/2019 du Parlement européen et du Conseil.
- 8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au E) du 2° du A du II de l'article L.211-2, le professionnel auquel les

Données sont transmises informe l'organisateur de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur est informé, il fournit au voyageur, les informations mentionnées au 1° à 8°

Article R211-7 Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions pour tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur de sa décision permettant d'en obtenir un accusé au plus tard 7 jours avant le début du séjour.

Article R211-8-Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou les devises retenues comme référence lors de l'établissement du contrat.

En cas de baisse du prix, l'organisateur a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R211-9-Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat comme mentionné au 1° de l'article R-211-6 ou en cas de hausse des prix supérieur à 8%, il informe le voyageur dans les meilleurs délais

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leur répercussions sur le prix du séjour.

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur sa décision.

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé.

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée et son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction du prix. Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur rembourse tous les paiements sous 14 jours.

Dans le cas prévu au II de l'article 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R211-11-L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L.211-17-1 consiste notamment:

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire.

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions Particulières d'Inscription

PRIX

Nos tarifs sont forfaitaires pour l'ensemble des séjours. Les prix dans le catalogue sont donnés à titre indicatif pour les périodes mentionnées. Ils peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse en fonction des variations des taux de change, du coût des transports, des taxes afférentes aux prestations offertes. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur votre facture feront foi en cas de contestation.

Sont inclus les frais

- D'hébergement et de pension comme décrits
- Liés aux activités coup de cœur et, activités éventuelles contenues dans le catalogue ainsi que celles proposées par l'équipe d'animation
- D'encadrement
- De déplacements au cours du séjour
- D'assurances responsabilité civile et assistance

Ne sont pas inclus:

- Les achats personnels, ainsi que toutes dépenses liées aux activités non prévues au programme
- Les frais médicaux liés aux pathologies du vacancier
- L'option annulation-interruption (facultative)

MODIFICATION OU ANNULATION D'UN SEJOUR

AVL se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, ou en cas d'insuffisance de nombre de participant, de modifier ou annuler un séjour. Dans ce cas, vous sont proposés, soit un séjour équivalent, soit le remboursement des sommes versées dans le respect de l'application des conditions légales.

ASSURANCES

AVL a souscrit une assurance de responsabilité civile ainsi qu'une assurance assistance et rapatriement auprès de la MAÏF. Elles sont incluses dans le prix de vente de nos séjours.

AVL conseille vivement la souscription auprès d'Assur Travel de l'assurance annulation interruption. Vous retrouverez toutes les informations nécessaires à la page intitulé *résumé des garanties de l'assurance Assur Travel*.

DROITS ESSENTIELS PREVUS PAR LA DIRECTIVE (UE) 2015/2302 TRANSPPOSEE DANS LE CODE DU TOURISME

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro d'urgence pour contacter AVL en cas d'urgence.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat. Si la majoration des prix dépasse 8% du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursé si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix subit une modification importante.

Si l'organisateur devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

AVL a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'UNAT. (FMS/UNAT - 8 rue César Franck, 75015 Paris - fms@unat.asso.fr - 01 47 83 24 73).

APTITUDE AU SEJOUR

Chaque inscription est validée par la commission répartition après lecture de la fiche d'inscription. Toute information pouvant nuire au bon déroulement du séjour doit être déclarée au préalable par l'inscrivant: trouble du comportement, difficulté motrice, appareillage etc.

Dans le cas contraire, découvrant des écarts avec la réalité en séjour, AVL se réserve le droit de transférer la personne sur un séjour plus adapté ou de la rapatrier, après avoir informé sa famille, l'établissement et le tuteur légal. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être consenti et les frais occasionnés par ce retour ou ce transfert seront à la charge de la famille ou du tuteur.

RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par courrier recommandé à AVL dans les 3 mois suivant la fin du séjour. Une réponse circonstanciée sera apportée par notre organisme après avoir rassemblé les informations nécessaires.

Toutefois la responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, espèces ou d'objets de valeurs que le vacancier aura choisi d'emporter sur séjour et qui auront été conservés par le vacancier. AVL n'est responsable que des biens qui lui seront confiés, pendant le temps où il lui seront confiés.

CESSION DU CONTRAT

Tout voyageur a le droit de céder son contrat de voyage à une autre personne moyennant des frais raisonnables et réels et ce minimum 10 jours avant la date de départ. (*Se référer à l'article R211-7 des Conditions Générales de Ventes*)

RESPONSABILITE CIVILE DU VACANCIER

Chaque vacancier est couvert par sa propre assurance de responsabilité civile. Tout dégât ou accident provoqué par lui-même sera à sa charge et donc à déclarer par ses responsables légaux à sa propre assurance.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES - CONFIDENTIALITE

AVL et ses sous-traitants sont les seuls autorisés à détenir les données et s'engagent à ne pas les revendre ou les transmettre à des tiers. Elles sont destinées à l'usage d'AVL et sont indispensables pour votre inscription et le bon déroulement du séjour.

Conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les informations collectées restent la propriété de l'utilisateur, le responsable du vacancier dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression des données concernant le vacancier.

ACCEPTATION

L'inscription et la participation à l'un de nos séjours impliquent tant de la part du vacancier que de la personne ou de l'institution assurant l'inscription, l'acceptation pleine et entière des présentes conditions ainsi que les règles des séjours.

Nous contacter

Nos adresses email

Direction d'AVL d'AVL : direction@avl42.fr

Inscriptions vacanciers : inscription.vacanciers@avl42.fr

Coordinatrice et responsable recrutement : responsable.vacances@avl42.fr

Coordinatrice et responsable logements : coordinatrice@avl42.fr

Comptabilité : compta@avl42.fr

Notre site internet

www.avl42.org

The screenshot shows the homepage of the AVL website. At the top, there is a green navigation bar with the following links: Accueil, L'association, Les séjours, S'inscrire, Animateurs, SAVS, and Nous contacter. A mouse cursor is pointing at the 'L'association' link. To the right of the navigation bar, there is a phone icon and the number 04 77 47 40 00. Below the navigation bar, the AVL logo is on the left, and the text 'SÉJOURS ADAPTÉS' is in the center. On the right, there is a small graphic of fish and a plant. Below this, there is a grid of four images, each with a blue label at the bottom: 'L'association', 'Les séjours', 'S'inscrire', and 'Postuler'. To the left of the grid is a vertical menu with the following items: Accueil, L'association, Les séjours, S'inscrire, Animateurs, SAVS, and Nous contacter. Below the menu, the AVL address is listed: AVL, ZA du Crêt de Mars, 42150 La Ricamarie. At the bottom left, there is a Facebook icon. In the center, there is a text box that says 'Vacances adaptées pour adultes et enfants en situation de handicap'. Below this text box is a blue button that says 'Contactez-Nous'. At the bottom of the page, there is a row of logos for various partners and sponsors, including the French Republic, CNLTA, Loire Le Département, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale, Tout France, UNAT, St-Galmier, and Saint-Étienne.

Nous trouver



ZA du Crêt de Mars 42150 LA RICAMARIE



3 Lieux de rendez-vous pour les départs / retours en séjour:

(ATTENTION: les adresses données sont des lieux de rendez-vous. Les établissements qui nous prêteront leur parking ne sont pas les organisateurs, ni les responsables des vacanciers. Seul les animateurs de l'association font cela)

- ♦ **SAINT-ETIENNE** : Au « Complexe Sportif de CAIN TIN » 42150 la Ricamarie
- ♦ **LYON** : Au « Foyer Henri THOMAS » 3 chemin Vieux 69500 Bron
- ♦ **ROANNE** : Aux « Jardins d'ASPHODELES » Rue Guy de Maupassant 42300 Mably

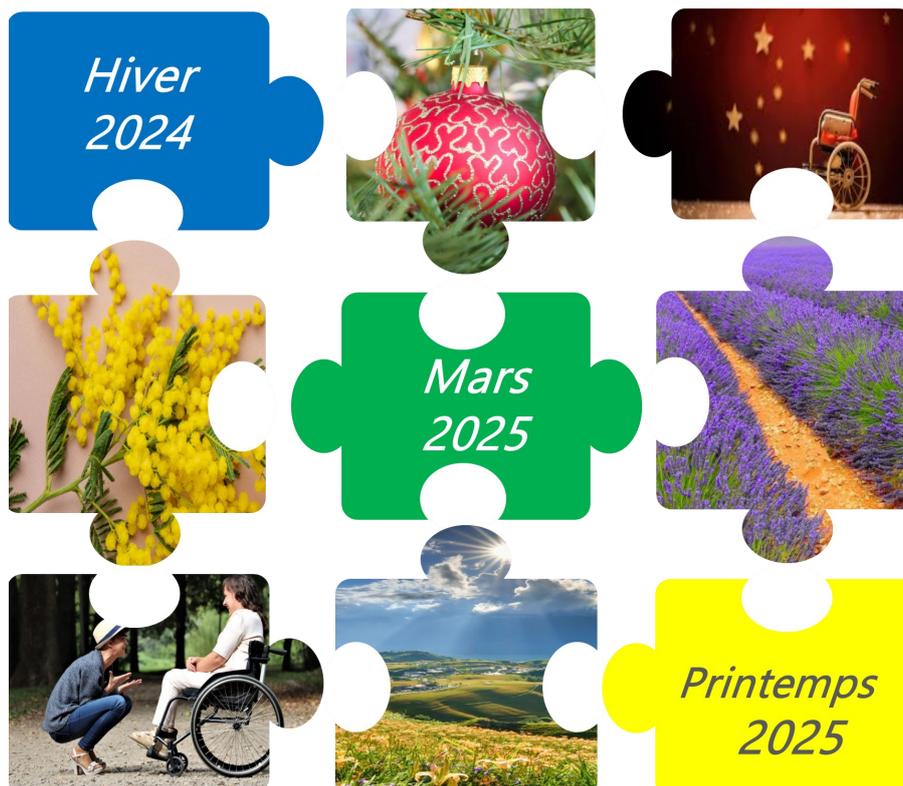


Rue du Crêt de Mars
42150 LA RICAMARIE
04 77 47 40 00

Consultez notre site
www.avl42.org



@associationvacancesloisirs



L'Agence de développement du tourisme de la France



DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA
COHÉSION SOCIALE



Séjours de vacances adaptés pour personnes ayant une déficience intellectuelle